



Date : juin 2022

N. Réf : PAJ/chv

**Aux parents des élèves des
établissements primaires et secondaires
yverdonnois domiciliés sur la Commune
d'Yverdon-les-Bains**

Année scolaire 2022-2023

Remboursement des frais de transport - abonnements MOBILIS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons ci-après des modalités de remboursement de l'abonnement MOBILIS pour les élèves domiciliés sur la Commune d'Yverdon-les-Bains :

- **Motion Cotting - pour les élèves de 1P à 8P**

Cette gratuité est accordée aux élèves dont le revenu annuel imposable des parents n'excède pas le montant de CHF 60'000.- selon la décision de taxation.

(Fournir une copie de la dernière **décision de taxation** des impôts)

- **Elèves de 7P à 11S domiciliés à plus de 2.5 km de l'établissement scolaire**

Cette gratuité est accordée aux élèves **si** le trajet entre le domicile officiel de l'élève (selon le contrôle des habitants) et l'école est supérieur à 2.5km, le trajet en mode « piéton » sur Google Maps faisant foi.

En cas de doute, vous pouvez contacter le Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS) pour vérifier votre droit à un éventuel remboursement. Cette demande d'information peut être faite avant l'achat de l'abonnement.

Marche à suivre par les parents

- ✓ Acheter l'abonnement (mensuel ou annuel)
- ✓ Remplir le formulaire « demande de remboursement des frais de transport »
- ✓ Transmettre votre demande au Service jeunesse et cohésion sociale avec la quittance d'achat originale mentionnant le nom de votre enfant et la validité de l'abonnement
 - * délai demande de remboursement de janvier à juillet : 31 juillet
 - * délai demande de remboursement d'août à décembre : 31 décembre

Le remboursement sera effectué directement sur votre compte bancaire ou postal. Il n'interviendra que pour les abonnements annuels et mensuels, à l'exclusion des courses individuelles et des carnets de tickets.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jeunesse et cohésion sociale

Le Chef de service

Pierre-André Junod



**Demande de remboursement
des frais de transport**

- + 2.5 km (7P au RAC)
- motion Cotting (1P à 8P)

Année scolaire -

NOM et Prénom de l'élève :		
Date de naissance : _ _ . _ _ . _ _ _ _		
Classe et collège :		
Etablissement	primaire	secondaire
	<input type="checkbox"/> Pestalozzi (EPP)	<input type="checkbox"/> Léon-Michaud (ESLM)
	<input type="checkbox"/> Edmond-Gilliard (EPEG)	<input type="checkbox"/> De Felice (ESDF)

Personne responsable :
Adresse exacte :
Numéro de téléphone :
Versement sur compte postal / bancaire, n° IBAN obligatoire :
CH _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

+2.5km , distance du domicile à l'école :	km
<small>(selon google map.ch, domicile->collège avec adresse officielle de l'enfant selon le contrôle des habitants)</small>	
Motion Cotting , revenu imposable des parents :	CHF
<small>(joindre la dernière décision de taxation des impôts)</small>	

Montant total à rembourser :	CHF
Date(s) de validité de(s) l'abonnement(s) : du _ _ . _ _ . 20 _ _ au _ _ . _ _ . 20 _ _	

Date et signature : _ _ . _ _ . 20 _ _
--

A remplir par le Service JECOS : dossier validé complet le contrôlé par (visa)